



COOL ↓
& LOW NOISE ↓
ASPHALT PROJECT
LIFE

Projet LIFE COOL & LOW NOISE ASPHALT



life-asphalt.eu

LIFE environment and resource efficiency project (Environment and health)

Le projet LIFE C-LOW-N Asphalt

Contexte

- **2 défis environnementaux** auxquels le territoire parisien doit faire face et qui ont un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être des citoyens : **la pollution sonore générée par le trafic routier et l'effet d'îlot de Chaleur Urbain**
- Des défis pour lesquels la ville agit : **Le plan de prévention du bruit dans l'environnement et la stratégie d'adaptation au changement climatique**
- Des réponses et stratégies d'adaptation sollicitées par la population : **vote en faveur de l'installation de revêtements phoniques** dans le cadre du budget participatif

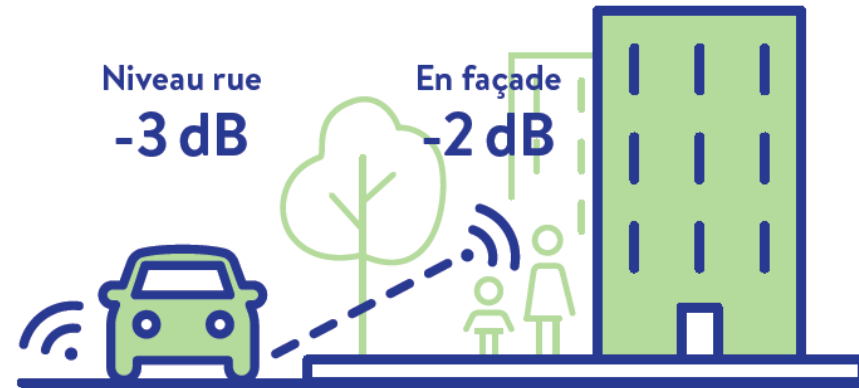
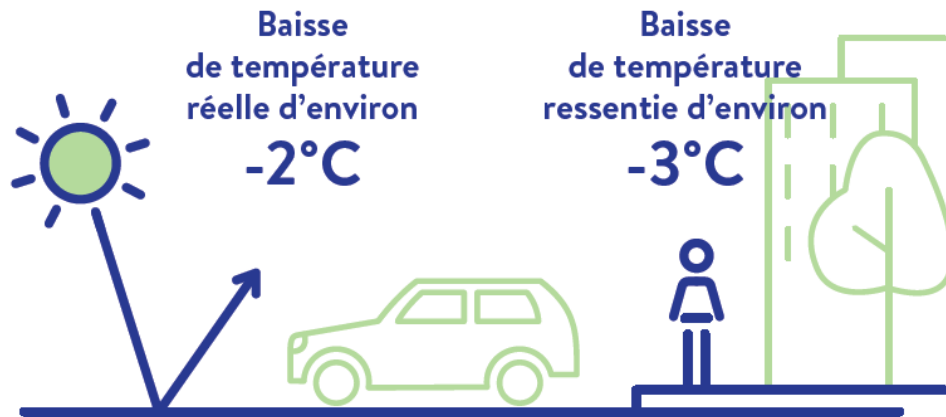
Le projet LIFE C-LOW-N Asphalt

Objectifs

- **Développer 3 formules innovantes de revêtement routier bitumeux**, possédant à la fois des **propriétés phoniques, thermiques ainsi qu'une durabilité acceptable**, pour créer des outils concrets permettant d'agir de façon efficace sur la qualité de vie des citoyens.
- **Perfectionner les propriétés de 2 types de revêtements bitumineux répandus en Europe** pour permettre non seulement une répliquabilité à l'échelle du territoire parisien, mais aussi européenne.

Le projet LIFE C-LOW-N Asphalt

Résultats attendus



Le projet LIFE C-LOW-N Asphalt

Membre du partenariat

- **Ville de Paris**, coordinateur du projet
- **Colas et Eurovia**, 2 entreprises spécialisées dans la conception des revêtements routiers bitumineux
- **BruitParif**, centre d'expertise en gestion de l'environnement sonore

MAIRIE DE PARIS 



Le projet LIFE C-LOW-N Asphalt

Structure du projet :

- Formulation des 3 nouveaux enrobés (prototypes) en laboratoire
- Pose des prototypes sur 3 sites pilotes dans Paris Intra-Muros
- Suivi et mesure de l'impact environnemental des enrobés testés pendant 3 ans

Budget total :

2 372 627 € (financement LIFE : 1 353 207 € soit 59,50% des coûts éligibles)

Mise en œuvre du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022

Retour d'expérience sur la gestion de projet LIFE

- **Bien définir le programme d'actions (ingénierie) du projet** qui deviendra le « cadre contractuel » de la mise en œuvre du projet
⇒ Réfléchir à une organisation cohérente des actions, répartir les responsabilités des actions entre les partenaires
- **Déterminer des indicateurs et résultats réalistes** qu'il s'agira de suivre et d'évaluer tout au long du projet
- **Anticiper les risques** qui pourraient intervenir car la mise en œuvre du projet s'avère souvent plus complexe que lorsqu'on l'a conçu
⇒ Prévoir un planning plus large de mise en œuvre, identifier les autorisations administratives éventuelles et anticiper les délais d'obtention permet de limiter la nécessité de recourir à un avenant

Retour d'expérience sur la gestion de projet LIFE

- **Ne pas sous-estimer les attentes de LIFE en matière de communication, dissémination, répliquabilité et transférabilité** qui doivent se traduire en actions concrètes à mettre en œuvre
 - ⇒ Site internet à créer durant les 6 premiers mois du projet, analyse des conditions de répliquabilité du projet, etc.
- **Définir les modalités de gouvernance et de management du projet** qui serviront ensuite de base à l'élaboration de la convention de partenariat
 - ⇒ Modalités de prise de décision au sein du consortium, procédures internes de management de projet (reporting, comités de pilotage et de suivi)
 - ⇒ Sensibiliser les partenaires, dès le montage de la candidature, aux règles de gestion administrative et financière des projets LIFE et définir des procédures de suivi interne au partenariat

Retour d'expérience sur la gestion de projet LIFE

Montage budgétaire

- **Comprendre les règles budgétaires LIFE et anticiper leurs conséquences** : conditions d'éligibilité, distinction entre les catégories de dépenses (équip/infra/prototype), modalités de justification des dépenses
⇒ Exemple : nécessité de mettre en place un suivi du temps de travail (feuille de temps) par action pour chaque salarié affecté au projet
- **Conserver les modes de calcul utilisés pour le montage budgétaire**, utiles pour élaborer les rapports financiers
- **Ne pas oublier les dépenses liées à l'obligation de publicité**
⇒ Panneaux d'information, supports de communication, etc

Retour d'expérience sur la gestion de projet LIFE

- **Bien alerter les partenaires sur l'obligation de mise en concurrence pour les achats et les prestations de service**
 - ⇒ Anticiper les délais des marchés publics (risque de retard sur le planning) lors de la définition du projet
 - ⇒ Rappeler les modalités de mise en concurrence (3 devis, justification du choix du fournisseurs...)
 - ⇒ Pour les entreprises qui souhaitent faire appel à leurs filiales en sous-traitance, il faudra les déclarer en « entités affiliées » pour éviter que les dépenses soient rejetées (conflits d'intérêt)



Merci de votre attention

Sophie Le Grand

Chargée de mission financements européens

Mairie de Paris